

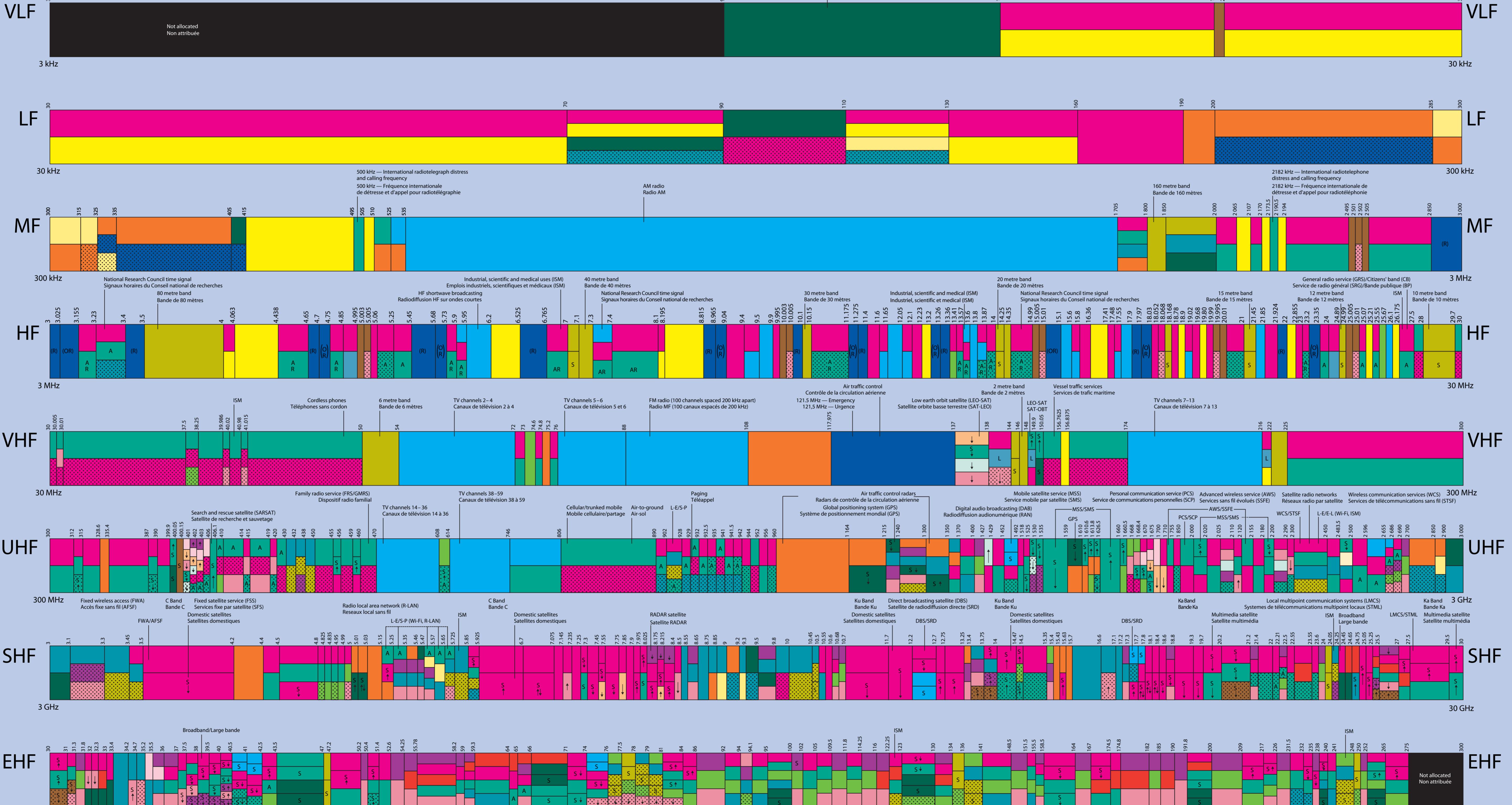
The Spectrum

Radio waves use the electromagnetic spectrum. The lowest frequencies have the longest radio waves and the highest frequencies have the shortest radio waves.

Radio waves are characterized according to their frequency, the unit for which is the hertz (Hz). The frequency is determined by the number of complete waves propagated through a medium past a fixed point in one second. Thus, the frequency of a signal where one wave passes a fixed point in one second is one hertz. A kilohertz (kHz) represents 1000 waves passing a point in one second, or 1000 hertz. One megahertz (MHz) is 1000 kilohertz and a gigahertz (GHz) is 1000 megahertz.

RADIO SPECTRUM ALLOCATIONS IN CANADA

After WRC conferences — and when Canada's needs change — Industry Canada allocates specific frequency bands to services to satisfy domestic communications requirements as shown on this chart. The official regulatory provisions that pertain to frequency allocations in Canada are contained in the Canadian Table of Frequency Allocations and the related spectrum policies.



ATTRIBUTION DES FREQUENCES RADIOELECTRIQUES AU CANADA

The Spectrum

Les ondes radioélectriques utilisent le spectre électromagnétique. Aux fréquences les plus basses correspondent les ondes radio les plus longues et aux fréquences les plus élevées, les ondes radio les plus courtes.

Les ondes radio se caractérisent par leur fréquence, qui se mesure en hertz (Hz). La fréquence est déterminée par le nombre d'ondes complètes franchissant un point fixe d'un support en une seconde.

On dira donc d'un signal pour lequel une onde franchit un point fixe en une seconde qu'il a une fréquence de 1 hertz. Le kilohertz (kHz) équivaut à 1 000 ondes par seconde, soit 1 000 hertz, le mégahertz, à 1 000 kilohertz et le gigahertz (GHz), à 1 000 mégahertz.

Parmi les utilisateurs du spectre radioélectrique, on compte les radiodiffuseurs, les compagnies de taxi, l'industrie du bâtiment et d'autres secteurs de la construction, les transporteurs aériens, les radioamateurs, les transporteurs maritimes, les entreprises de télécommunications, les services publics d'électricité, les entreprises de camionnage, la police, ainsi que les ministères ou organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.

Ce graphique est fondé sur la version 2007 du Tableau canadien d'attribution des bandes de fréquences résultant des diverses Conférences mondiales des radiocommunications, notamment la CMR-03. Il fournit la représentation graphique des attributions de fréquences radioélectriques au Canada, entre 9 et 275 GHz.

Pour obtenir plus de renseignements sur le spectre ou les radiocommunications, veuillez communiquer avec la Direction des politiques du spectre et de la radiocommunication d'Industrie Canada à Ottawa (courriel: dgtp-drs@ic.gc.ca), ou avec l'un des bureaux régionaux à Montréal, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver.



Please note: The space allotted to the services in the spectrum segments shown is not proportional to the actual amount of spectrum occupied.

Veuillez noter que l'espace attribué aux services dans les segments du spectre n'est pas proportionnel aux plages réelles des fréquences occupées.